



Rythmes scolaires

4 jours en Mayenne comme partout ailleurs !

Ce sont désormais 96% des communes en France qui sont revenues à la semaine de 4 jours grâce notamment à la mobilisation organisée par **FO**. En Mayenne, 85% des communes disposant au moins d'une école, et 70% des écoles publiques fonctionnent sur 4 jours. Davantage d'élèves des écoles publiques dans le département vont à l'école 4 jours par semaine. Quelques communes maintiennent pourtant contre vents et marées la semaine de 4,5 jours, ce qui suscite la résistance des personnels, à l'instar de la mobilisation des collègues de Château-Gontier.

Alors que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025, le SNUDI-**FO** 53 revendique toujours l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer pour harmoniser les rythmes scolaires dans toutes les écoles. **En effet, ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ; Ce n'est pas aux communes de décider des conditions de travail des enseignants et AESH, personnels employés par l'Etat !**

Nous appelons tous les collègues (enseignants, AESH, ATSEM et animateurs), les parents d'élèves, les défenseurs de l'école Publique à refuser qu'un maire décide de l'organisation de l'Ecole Publique, à revendiquer un fonctionnement national avec un retour à 4 jours, **à participer au rassemblement devant l'Inspection Académique à Laval le mercredi 12 juin à 18h00**. Nous appelons aussi les collègues des 20 communes* du département qui sont encore à 4,5 jours, à venir représenter leur école, à montrer qu'il s'agit d'une volonté partagée par les personnels dans tout le département !

Cette revendication du retour à la semaine de 4 jours sera partagée le même jour dans d'autres villes, avec le soutien d'intersyndicales, comme à Rennes, à Nantes, à Brest, à Pau, dans les Landes, en Gironde, dans la Vienne... où les collègues veulent aussi une harmonisation des rythmes scolaires afin que tous les personnels soient traités de manière juste et équitable !

L'intérêt de nos élèves, c'est celui de l'école Publique !

Une dérogation est une exception dans l'application d'une règle :

La semaine de 4 jours, censée être l'exception, est largement majoritaire !

Le SNUDI-FO** 53, et le syndicat **FO** des agents territoriaux de la Mayenne revendiquent :**

- **Un cadre national et le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles**
- **L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEDT)**
- **L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires**

Rassemblement - Laval
Mercredi 12 juin – 18h00
DSDEN (cité administrative)

**Liste des communes restées à 4,5 jours : Ambrières les Vallées, RPI Le Buret-Beaumont Pied de Bœuf, Bierné, Chailland, Château-Gontier, RPI Chéméré-Saulges-Thorigné, Commer, Coudray, Forcé, Fougerolles du Plessis, Houssay, La Chapelle Anthenaïse, Loigné, Laval, L'Huisserie, Mayenne, Nuillé sur Vicoin, Saint Berthevin,*